

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 mars 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2007, sollicitant votre aimable assistance pour faire distribuer comme document du Conseil la déclaration du Bureau du Ministre d'État géorgien chargé du règlement du conflit, en date du 2 mars 2007, concernant des soi-disant unités de maintien de l'ordre abkhazes qui ont ouvert le feu lors d'une manifestation publique pacifique dans la zone de conflit de l'Abkhazie (Géorgie), le 1^{er} mars 2007.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Irakli Alasania



**Annexe à la lettre datée du 2 mars 2007 adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau du Ministre d'État géorgien
chargé du règlement du conflit**

Le 1^{er} mars 2007, alors qu'elles se trouvaient dans la zone contrôlée par la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), entre les postes de contrôle n^{os} 202 et 306, des soi-disant unités de maintien de l'ordre abkhazes ont ouvert le feu lors d'une manifestation publique pacifique d'étudiants locaux géorgiens et abkhazes qui exprimaient leur opinion sur les élections illégales du 4 mars au Parlement abkhaze de facto et sur la politique violente et agressive du régime séparatiste. Trois manifestants pacifiques nommés Ghachava, Rogava et Karshia ont aussi été enlevés lors de l'incident. Ils sont toujours détenus illégalement et, selon le camp abkhaze, ils ne seront pas libérés de sitôt.

Ces mesures visent à juguler toute forme d'expression libre, à dissuader le rapprochement entre les sociétés abkhaze et géorgienne et à entraver le renforcement de la confiance. Elles vont aussi à l'encontre des initiatives de paix proposées par le Gouvernement géorgien et démontrent une fois de plus l'attitude destructive du régime séparatiste envers le processus de paix.

Le Bureau du Ministre d'État s'élève avec force contre cette provocation. Cet incident survenu dans le Bas-Gali souligne une fois de plus l'existence d'une politique d'intimidation de la population locale, caractérisée par des violations flagrantes et répétées des droits de l'homme, et qui trouve trop souvent à s'exprimer à cause de l'inefficacité de la Force de maintien de la paix de la CEI.

Ces événements soulignent une fois de plus la nécessité de faire intervenir la composante police civile des Nations Unies, le bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Soukhomi et les organismes de protection des droits de l'homme de l'ONU présents dans la région de Gali.

Le camp abkhaze devrait savoir que de telles actions nuisent gravement à l'accord préliminaire sur la poursuite du dialogue, lequel est crucial pour le renforcement de la confiance et le règlement pacifique du conflit.

Le Bureau du Ministre d'État chargé du règlement du conflit a également écrit au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie, M. Jean Arnault. Nous prions également l'OSCE, le Conseil de l'Europe et le Groupe des Amis qui s'impliquent dans le règlement du conflit, ainsi que les organisations internationales actives en Géorgie, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle des personnes emprisonnées.